



LE POINT SUR LES PROJETS DE REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

Chers citoyennes et citoyens,

Ce n'est pas courant d'imprimer et de distribuer un bulletin express du *Jaseur*, une édition spéciale d'une seule page en plein milieu du mois. Mais les évolutions récentes dans le dossier des projets de regroupements municipaux l'exigent et votre Conseil municipal tenait à vous en informer les premiers, avant que le relais ne soit repris par les hebdomadaires régionaux, la rumeur générale ou encore les réseaux sociaux.

Pour le dire le plus nettement et le plus directement possible : **le Conseil municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies a pris la décision de se retirer du projet de regroupement avec les trois autres localités du secteur de La Pocatière.**

Tel que cela avait été annoncé à la suite des séances publiques d'information de juin dernier, les travaux se sont poursuivis depuis quatre mois pour compléter l'élaboration d'une proposition concrète de nouvelle municipalité fusionnée à quatre. Au terme d'analyses complémentaires, de simulations financières diverses et d'hypothèses de d'économies possibles, cette proposition de nouvelle ville a été présentée aux quatre conseils municipaux concernés dans le cadre d'une réunion qui s'est déroulée le 15 octobre 2024. En bout d'analyse, il appert que la proposition élaborée, bien que fort intéressante et prometteuse pour les trois autres municipalités partenaires du projet, demeure peu avantageuse pour Saint-Roch-des-Aulnaies.

En tous les cas, de l'avis de votre Conseil municipal, pas suffisamment avantageuse pour que la population aulnoise y trouve son compte et puisse saisir dans ce projet de nouvelle municipalité élargie quelque promesse d'un meilleur développement collectif. Autrement dit, pour notre localité, ce projet de regroupement du côté de La Pocatière ne revient même pas à échanger quatre trente-sous pour une *piastre*, c'est même pour un peu moins lorsque l'on analyse les chiffres au plus près pour Saint-Roch.

D'aucuns pourront dire : « nous le savions depuis le début, nous, que ce n'était pas une bonne idée ». L'histoire peut leur donner raison mais l'intuition comme seul horizon et seul fondement d'une opinion, c'est tout de même bien peu de chose. Administrant avec sérieux notre localité, le Conseil municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies ne s'est pas contenté de l'intuition, ne s'est pas cantonné dans l'émotion. Au contraire, il est allé de toute bonne foi et en toute transparence, valider s'il pouvait trouver dans des regroupements avec ses voisines matière à améliorer l'avenir des Aulnoises et des Aulnois.

Rappelons que l'engagement pris par le Conseil municipal depuis le tout début, et tout au long du processus — et réaffirmé formellement par résolution lors de la séance du 20 août dernier — a toujours été : de tenir informée la population, et que toute décision en matière de regroupement municipal reviendrait toujours, ultimement, à la population aulnoise elle-même, dans le cadre d'un exercice démocratique. Rappelons également que la condition pour la tenue d'un tel référendum a toujours été très claire pour le Conseil municipal : disposer d'un projet qu'il estime avantageux pour la population de Saint-Roch-des-Aulnaies. L'exercice qui s'achève, du côté de La Pocatière, n'a pas permis d'aboutir à une telle proposition avantageuse pour notre collectivité.

Pour ce qui concerne le projet avec Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Aubert, il continue de cheminer de manière plutôt lente, de sorte qu'il reste encore beaucoup de travail à effectuer pour en arriver à une proposition de regroupement en bonne et due forme. Votre Conseil municipal se questionne aussi sur la pertinence de tenir un référendum sur cette question dans un temps trop rapproché des élections municipales prévues à l'automne 2025. Soyez assurés que vous serez informés de tout développement dans ce dossier.

Lors de la prochaine séance du Conseil municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies, le 5 novembre 2024, une résolution sera adoptée pour entériner la décision ci-haut décrite (retrait du projet à l'est). Pour les citoyennes et les citoyens qui aimeraient en savoir plus, obtenir plus de détails sur ce qui motive cette décision, la période de questions de cette séance publique régulière sera le meilleur moment pour ce faire. Le Conseil municipal consacrerait autant de temps qu'il le faudra pour répondre à toutes vos questions, comme il s'est toujours fait un point d'honneur de vous tenir informés de ses démarches dans ces dossiers.

Les membres du Conseil municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies

M. André Simard, *maire*

Mmes Roxane Martine Coutu et Sylvie Tremblay, *conseillères*

MM. Gérald Bérard, Henri Guimont, Gervais Pelletier et Claude Hudon, *conseillers*